

Déclaration relative à la protection des données¹ concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre des consultations des utilisateurs en ligne

L'Office européen des brevets (OEB) accorde la plus grande importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les présentes opérations de traitement sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies conformément aux articles 16 et 17 RRPD.

Les Directives relatives à l'examen sont révisées tous les ans. Dans le cadre de cette révision, l'OEB effectue une consultation en ligne des utilisateurs. La présente déclaration relative à la protection des données concerne le traitement des données à caractère personnel au cours desdites consultations et toute autre consultation des utilisateurs que l'OEB peut mener en relation avec la procédure de délivrance des brevets et les procédures connexes.

1. Quelles sont la nature et la finalité des opérations de traitement ?

La participation à la procédure de consultation des utilisateurs est volontaire. Les participants soumettent leurs commentaires à travers un formulaire en ligne sur le site Internet de l'OEB. Les informations qu'ils saisissent dans ce formulaire comprennent des données à caractère personnel, qui sont reçues et examinées par un nombre limité d'agents de l'OEB travaillant au sein de la Direction principale 5.3 Droit et procédures en matière de brevets.

La consultation des utilisateurs permet de recueillir des commentaires sur les Directives en vigueur et des suggestions de modifications ou sur toute autre question relative à la procédure de délivrance des brevets et les procédures connexes, en vue de prendre en compte les souhaits et préoccupations des utilisateurs et de s'assurer que ceux-ci soient répercutés dans la pratique de l'Office. Dans ce contexte, des données à caractère personnel sont traitées en vue d'établir un lien entre des commentaires, préférences et souhaits individuels et des groupes spécifiques d'utilisateurs, ce qui permet d'effectuer une évaluation adéquate de la pertinence des commentaires.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

L'OEB traite les catégories suivantes de données à caractère personnel des utilisateurs externes participant à la consultation des utilisateurs :

- nom complet ;
- métier et groupe d'utilisateur ;
- informations comprises dans la consultation des utilisateurs (opinions contenues dans les réponses à la consultation des utilisateurs et toute autre information fournie à travers le formulaire en ligne).

3. Qui est responsable du traitement des données ?

¹ Version de janvier 2024

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur principal 5.3 Droit et procédures en matière de brevets, agissant en tant que responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les agents de l'OEB qui participent à la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité correspondante de la Direction 5.3 Droit et procédures en matière de brevets auxquels se rapporte la présente déclaration.

Les prestataires externes qui participent à la mise à disposition et à l'entretien des plateformes relatives au formulaire en ligne (Infotel Conseil SA), ainsi que des outils servant au traitement des résultats (Microsoft et Thomson Reuters), peuvent également traiter des données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à ces données.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Un nombre limité d'agents travaillant au sein de la Direction 5.3 Droit et procédures en matière de brevets ont accès aux données à caractère personnel collectées par le biais du formulaire en ligne, en fonction du « besoin de savoir ». Toute autre donnée partagée faisant partie des résultats de la consultation sera anonyme.

Des données à caractère personnel sont susceptibles d'être communiquées à des prestataires de services tiers en vue de la mise à disposition d'une plateforme de consultation (Infotel Conseil SA) et des outils servant au traitement des résultats (Microsoft et Thomson Reuters).

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres parties.

5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous adoptons des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et de protéger vos données à caractère personnel, contre toute destruction, perte, altération ou divulgation non autorisée, ou contre l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Toutes les données à caractère personnel sont conservées dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principes du « besoin de savoir » et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, des équipements et du réseau ;
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- interventions en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

Dans le cas des données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, l'OEB a effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Les

prestataires traitant ces données à caractère personnel se sont engagés, dans le cadre d'un accord contraignant, à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable.

Ces prestataires doivent avoir mis en place des mesures techniques et opérationnelles appropriées, telles que :

- des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, des mesures de sécurisation des données inactives (p.ex. au moyen d'un chiffrement) ;
- des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; et des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit au moyen d'un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les faire effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Le droit de rectification ne s'applique qu'aux données factuelles inexactes ou incomplètes faisant l'objet d'un traitement dans le cadre des fonctions, devoirs et activités de l'OEB. Il ne s'applique pas aux déclarations subjectives, y compris celles émises par des tiers.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement des données à l'adresse suivante : dpoexternalusers@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir le présent [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a) RRPD, c.-à-d. lorsque « le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ».

8. Combien de temps conserverons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel seront conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel seront supprimées une fois échu le délai de trois mois à compter de la finalisation de la consultation des utilisateurs.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues lorsque le recours formel/contentieux est

engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure ou pour une durée de trois mois à compter de la finalisation de la consultation des utilisateurs, selon la période la plus longue entre les deux délais indiqués.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Les personnes concernées externes qui ont des questions sur le traitement de leurs données à caractère personnel doivent adresser une demande écrite au responsable délégué du traitement ou au responsable de la protection des données à l'adresse suivante : dpoexternalusers@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement des données en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat du réexamen, le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.